

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique « lois spéciales roulage »

Grade minimum requis pour la fonction : inspecteur de police

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be

Compétences techniques

- Maîtriser la loi du 16/03/1968 portant coordination de la loi relative à la police de la circulation routière (règlement répressif qui est base de toute verbalisation)
- Maîtriser les législations en lien avec le permis de conduire (AR du 23/03/1998 relatif au permis de conduire – AR du 10/07/2006 relatif au permis de conduire pour vv Cat B – AR du 04/05/2007 relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs vv des cat C,CE, D , DE et des sous cat C1, C1E, D, D1, D1E)
- Maîtriser les législations en lien avec l'assurance des véhicules (loi du 21/11/1989 – AR du 14/12/1992 relatif au contrat-type d'assurance obligatoire)
- Maîtriser les législations en lien avec l'immatriculation des véhicules (AR du 28/01/1996 relatif aux plaques commerciales – AR du 20/07/2001 relatif à l'immatriculation des véhicules (avant AR du 31/12/1953) – AM du 23/07/2001 relatif à l'immatriculation des véhicules – AM du 07/05/2013 relatif à l'immatriculation des tracteurs agricoles et forestiers – AR du 17/06/2013 modifiant l'AR du 15/03/1968 portant sur le règlement général des conditions techniques auxquelles doivent répondre les vv automobiles, leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité)
- Maîtriser les législations en lien avec le contrôle technique des véhicules (AR du 15/03/1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques – AR du 10/10/1974 prescrivant els conditions techniques des motocyclettes et cyclomoteurs)
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

Prérequis :

- Occuper un emploi permettant la pratique régulière des législations concernées par cet appel à candidature depuis minimum 3 ans ou l'avoir pratiqué au plus tard dans les deux dernières années.

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier



Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : Uniquement via le lien suivant : <https://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : le 14 septembre 2018

Date limite : le 30 septembre 2018

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be